

Etats financiers au 31/03/2025

Bilan

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, positioned below the certification text.

Bilan Actif

		31/03/2025			31/03/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 790	3 614	176	362
	Autres immobilisations corporelles	93 706	93 560	146	659
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 945		2 945	2 945
TOTAL (II)		100 441	97 174	3 267	3 967
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	5 589		5 589	4 652
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	8 034		8 034	24 117
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 600	4 800	1 800	227 335
	Autres créances	25 023	15 636	9 387	52 496
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	100 000
	DISPONIBILITES				157 332
	Charges constatées d'avance	13 733		13 733	2 983
	TOTAL (III)	258 979	20 436	238 543	568 915
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		359 420	117 610	241 810	572 882

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

2 945

Bilan Passif

		31/03/2025	31/03/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	61 089	201 801
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	50 327	34 289
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	122 416	247 089
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	77 042	108 879
	Emprunts et dettes financières divers (3)	13 613	74 161
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 971	66 433
	Dettes fiscales et sociales	3 628	53 285
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	141	23 034
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	119 394	325 793
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	241 810	572 882
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		50 326,56	34 288,83
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		110 973	325 793
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		18 253	
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/03/2025

ANNEXE

Certifié conforme
l'original



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **241 810** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **471 436** euros et un total **charges** de **421 109** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **50 327** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2024** et finit le **31/03/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 179				10 389	3 790
	Instal., agencement, aménagement divers	96 043				5 060	90 984
	Matériel de transport	9 281				6 558	2 722
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 503				22 006	97 496
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 945					2 945
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 945					2 945
TOTAL		122 448				22 006	100 441

--	--

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	13 816	186	10 389	3 614
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	96 043		5 060	90 984
	Matériel de bureau, mobilier	8 621	513	6 558	2 576
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	118 481	700	22 006	97 174
TOTAL		118 481	700	22 006	97 174

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		4 800		4 800
	Autres		15 636		15 636
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		20 436		20 436
TOTAL GENERAL			20 436		20 436
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 800 15 636		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

		31/03/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 945		2 945
	Clients douteux ou litigieux	5 760	5 760	
	Autres créances clients	840	840	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	857	857	
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 531	8 531	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	15 635	15 635	
	Charges constatées d'avances	13 733	13 733	
TOTAL DES CREANCES		48 301	45 356	2 945
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	18 253	18 253		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	58 789	50 367	8 422	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 971	24 971		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 630	2 630		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	998	998		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	13 613	13 613		
	Autres dettes	141	141		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		119 394	110 973	8 422	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		50 091			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		13 613			

Produits à recevoir

31/03/2025

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

31/03/2025

Total des Charges à payer		3 383
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES</i>	2 385	2 385
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES FISCALES A PAYER</i>	998	998

Capital social

		31/03/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	20,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		500,00	20,0000	10 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

31/03/2025

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		408 904
Production vendue Biens		408 904
<i>VENTES DE TRAVAUX 20%</i>	<i>392 214</i>	
<i>TRAVAUX EXO</i>	<i>16 690</i>	
Chiffre d'affaires par marché géographique		408 904
Chiffre d'affaires FRANCE		408 904
<i>VENTES DE TRAVAUX 20%</i>	<i>392 214</i>	
<i>TRAVAUX EXO</i>	<i>16 690</i>	

Effectif moyen

	31/03/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL		

--

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		13 733	13 733
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			13 733

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/03/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Produits et Charges exceptionnels

31/03/2025

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		24 142
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		24 142
<i>PENALITES ET AMENDES</i>	25	
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES</i>	24 117	
Résultat exceptionnel		(24 142)

A T O PEINTURE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 IMPASSE DE LA CROIX BLANCHE

IMMEUBLE LES CORMEILLES

95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

RCS PONTOISE 401 827 514

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 30 septembre,
A 18 heures,

Les associés de la Société A T O PEINTURE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

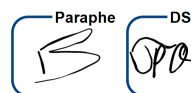
Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick OLLIER, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Anne Marie OLLIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Paraphe DS



Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis pour les décisions collectives est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2025,
- Le rapport du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

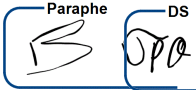
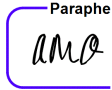
Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes annuels et un rapport sur l'exercice écoulé.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Paraphe DS Paraphe
  Paraphe


Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 50 327 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 327 euros

Solde	50 327 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	61 089 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	111 416 euros
A titre de dividendes	90 000,00 euros
Soit 180,00 euros par action	

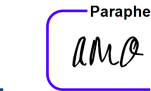
Paraphe



DS



Paraphe



Le solde

21 416 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 21 416 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de la fin de la tenue de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Paraphe	DS	Paraphe
		

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION : RAPPEL DES DIVIDENDES PRECEDEMMENT DISTRIBUES

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2023 :

140 000,00 euros, soit 280,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2024 :

175 000,00 euros, soit 350,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 175 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

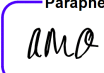
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : DELEGATION FORMALITES LEGALES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Paraphe DS Paraphe
  

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Patrick OLLIER

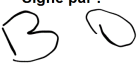
DocuSigned by:

18B90FE049FC40A...
Benjamin OLLIER
Associé

Le secrétaire
Anne Marie OLLIER

Signé par :

D94A74119514446...

Signé par :

1F76B600A49A440...

A T O PEINTURE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 IMPASSE DE LA CROIX BLANCHE

IMMEUBLES LES CORMEILLES

95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

RCS PONTOISE 401 827 514

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 mars 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 50 327 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 327 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	61 089 euros
Les sommes distribuables	
s'élevant ainsi à	111 416 euros
A titre de dividendes	90 000,00 euros
Soit 180,00 euros par action	
Le solde	21 416 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 21 416 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrick OLLIER

DocuSigned by:
Patrick OLLIER
18B90FE049FC40A...

A T O PEINTURE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 IMPASSE DE LA CROIX BLANCHE

IMMEUBLE LES CORMEILLES

95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

RCS PONTOISE 401 827 514

RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Exercice clos le 31 mars 2025

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2025, l'activité de la Société a été la suivante : La société enregistre une baisse significative de son chiffre d'affaires au 31 mars 2025 (-52.77%). Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 408 904 euros. La société a enregistré un fort ralentissement de son activité, L'instabilité gouvernementale a favorisé ce fort ralentissement, présente dans l'ensemble du secteur du bâtiment.

Malgré cette baisse, la société dégage un bénéfice net de 50 327 euros..

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : La société souhaite un retour à la normale dans le secteur du bâtiment. La société envisage de continuer à développer son activité par l'obtention de nouveaux marchés et une diversification de sa clientèle..

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2025, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 408 904 euros contre 865 895 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 56 394 euros contre 2 367 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 123 732 euros contre 243 966 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 232 246 euros contre 479 370 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 525 euros contre 2 844 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5 500 euros contre 8 234 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 3 105 euros contre 70 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 368 108 euros contre 813 659 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 97 190 euros contre 54 603 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 10 830 euros (898 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 86 360 euros contre 55 501 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé est une perte. Il s'établit à - 24 142 euros contre -14 884 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 11 892 euros contre 6 328 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025 se solde ainsi par un bénéfice de 50 327 euros contre un bénéfice de 34 289 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 241 810 euros contre 572 882 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 50 327 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 327 euros

Solde	50 327 euros

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte « **autres réserves** » 61 089 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 111 416 euros

A titre de dividendes 90 000,00 euros
Soit 180,00 euros par action

Le solde 21 416 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 21 416 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 32 416 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 30 septembre 2025.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2023 :

140 000,00 euros, soit 280,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2024 :

175 000,00 euros, soit 350,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 175 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Patrick OLLIER

Président

DocuSigned by:
Patrick OLLIER
18B90FE049FC40A...